

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D. 2022/045

L'an deux mil vingt-deux, le seize du mois de septembre, le Conseil Municipal de la Commune de NERNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Christian BREUZA, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 9

Date de la convocation : 6 septembre 2022

PRESENTS : Christian BREUZA, Marie-Pierre BERTHIER, Jérôme BAMBERGER, Michel FREDON, Geneviève GRAZ, Matteo BÄCHTOLD, Gunilla SKARIN PARTE, formant la majorité des membres en exercice.

ABSENT EXCUSE : Laurent GRILLON ayant donné pouvoir à Geneviève GRAZ
Thierry VIDAL ayant donné pouvoir à Christian BREUZA

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel FREDON

OBJET : ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE LA CAPITAINERIE

Monsieur le maire rappelle :

La délibération en date du 6 décembre 2021 autorisant le lancement du marché de travaux pour la construction de la nouvelle capitainerie et approuvant l'estimation prévisionnelle et le plan de financement à hauteur de 750 000 €HT,

La délibération en date du 11 février 2022, portant attribution du lot 1 – terrassement à la société Bel et Morand pour un montant de 175 830.30 €HT,

Le lancement d'un marché sous la forme adaptée pour l'attribution des 13 autres lots :

Date de publication le 31 mai 2022 sur la plateforme MP74 et le Messenger,

Date de remise des offres le 30 juin 2022 à 18h00.

L'analyse des offres reçues a été restituée par le maître d'œuvre et présentée à la commission MAPA les 21 juillet et 02 septembre 2022.

Seul le lot n° 2 – gros œuvre a été déclaré infructueux faute de candidature.

Monsieur le maire précise qu'un travail important a été réalisé compte-tenu de la complexité de ce dossier très technique et dans un contexte général de renchérissement des coûts de construction.

DELIBERATION

Vu le code de la commande publique et notamment, son article L2123-1,

Vu la délibération en date du 6 décembre 2021 autorisant le lancement du marché de travaux pour la construction de la nouvelle capitainerie,

Vu La délibération en date du 11 février 2022, portant attribution du lot 1 – terrassement,

Vu l'analyse des offres, annexée à la présente,

Vu le procès-verbal de la commission MAPA en date du 22/09/2022 annexé à la présente,

Entendu l'exposé de monsieur le maire,

Sur avis de la commission MAPA,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 6 voix pour, 3 voix contre (Geneviève GRAZ, Laurent GRILLON et Matteo BÄCHTOLD) ;

- **DECIDE** d'attribuer les lots comme suit :

Programme : CONSTRUCTION D'UNE CAPITAINERIE COMMUNALE

Lots	Natures	Nombre de plis reçus	Attribution Titulaires	Offres mieux disantes HT
2	Gros œuvre	0	Infructueux	
3	Ossature bois/Bardage/Zinguerie	3	FAVRAT 74/ORCIER	129 754.04 €
4	Etanchéité		EFG 74/ANNEMASSE	11 000.00 €
5	Menuiseries extérieures aluminium	1	ORIEL 74/PUBLIER	74 125.00 €
6	Serrurerie	3	PELLET 74/PERRIGNIER	15 671.00 €
7	Cloisons/Doublages/Faux-plafonds/peinture	2	L'Enfant du Léman 74 /ALLINGES	11 544,70 €
8	Chape/Carrelage/Faïence	2	BOUJON 74/ANTHY	28 000.01 €
9	Menuiseries intérieures	1	CONSTANTIN 74/MESSERY	15 922,40 €
10	Electricité/Courants forts et faibles	3	EIB 74/ALLINGES	44 000.00 €
11	Plomberie/Sanitaire	3	MEYRIER 74/THONON	30 951,60 €
12	Chauffage aérothermique réversible	2	VENTIMECA 74/SCIEZ	22 000.00 €
13	Ventilation	1	VENTIMECA 74/SCIEZ	28 500.00 €
14	Fondations spéciales/Pieux/Parois clouées	3	ELTS 69/CHAPONOST	52 861,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les actes attributifs et tout document y afférent,
- **DIT QUE** les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Ainsi fait et délibéré à NERNIER,
Les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Christian BREUZA

Secrétaire de séance



Date de publication

20/09/2022

Ka présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr